

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 10/06/2026

Délibération 2026-2-36

L'an deux mille vingt six, le dix juin à neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt neuf mai par Alain JAMBON, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jean-François DELMOTTE	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON - Président	X	
CALI - Gours	Dimitri GUICHARD	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER - Pouvoir à Stéphane PICAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures		X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY - Vice-Président	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD - Vice-Président	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle		X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD - Vice-Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle		X	X
TOTAL	10/ 16 délégués	10/16	4/7

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Dominique LANXADE (conseiller commune de St Seurin sur l'Isle), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Responsable suivi études et travaux du SIAEPAVID), Yannick DENOUE (Agent de la Régie des Eaux)

Service Régie Eau Potable - 290 10

Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau (RPQS) 2025 – UDI Vallée de l'Isle

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Les indicateurs sont les suivants :

		2024	2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 990	14 062
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,13	3,37
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,60 %	74,90 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,22	2,16
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,2	2,14
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,33 %	0,19 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0039	0,0017
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (nb/1000ab)	NR	NR
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	1,7	2,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,39 %	5,69 %
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000ab)	0	0

POUR COPIE CONFORME
 St Médard de Guizières, le 15/06/2026

Le Président,
 Alain JAMBON



La Secrétaire de séance,
 Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet



SERVICE DE L'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DE LA RÉGIE DES EAUX
DU SIAEPAVID

Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'eau potable

RÉGIE DES EAUX DU SIAEPAVID
EXERCICE 2025

Table des matières

1	Caractérisation technique du service.....	4
1.1	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2	Mode de gestion du service.....	5
1.3	Estimation de la population desservie.....	5
1.4	Nombre d'abonnés.....	5
1.5	Eaux brutes.....	6
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.5.2	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6	Eaux traitées.....	7
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	7
1.6.2	Production.....	7
1.6.3	Achats d'eaux traitées.....	8
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.6.5	Autres volumes.....	9
1.6.6	Volumes consommés autorisés.....	9
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1	Modalités de tarification.....	10
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3	Recettes de la collectivité.....	11
3	Indicateurs de performance.....	12
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	16
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
4	Financement des investissements.....	18
4.1	Branchements en plomb.....	18
4.2	Montants financiers.....	18
4.3	État de la dette du service.....	18
4.4	Amortissements.....	19
4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	19
4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	19

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	20
5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	20
6 Tableau récapitulatif des indicateurs AEP RÉGIE Vallée de l'Isle.....	21

1 CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau inter-communal

- Nom de la collectivité : **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne**
- Nom de l'entité de gestion : **eau potable : Vallée de l'ISLE**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	X	
Traitement (1)	X	
Transfert	X	
Stockage (1)	X	
Distribution	X	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

Abzac, Camps-sur-l'Isle, Coutras, Gours, Le Fieu, Petit-Palais-et-Cornemps, Porchères, Puynormand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Saint-Seurin-sur-l'Isle

- Existence d'une CCSPL : **Non**
- Existence d'un schéma de distribution : **Non**
- Existence d'un règlement de service : **Oui**
- Existence d'un schéma directeur : **Non**

Le SIAEPAVID et la Société SUEZ ont décidé d'un commun accord, d'anticiper la fin du contrat du service d'eau potable des Eglisottes en actant par le biais d'une convention, la fin du contrat au 31/12/2023.

Le service est par conséquent passé en exploitation en Régie directe au 01/01/2024.

En raison d'une gestion comptable commune entre les services d'eau potable de l'UDI Vallée de l'Isle et de l'UDI Eglisottes, il n'est pas possible de dissocier les données financières pour calculer certains indicateurs de manière spécifique à chaque entité. Les indicateurs sont donc renseignés de façon globale, à l'échelle de la régie de la collectivité.

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie par **Régie à autonomie financière**.

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **14 062 habitants** au 31/12/2025 (13 952 au 31/12/2024).

1.4 NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 286 abonnés** au 31/12/2025 (7 255 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

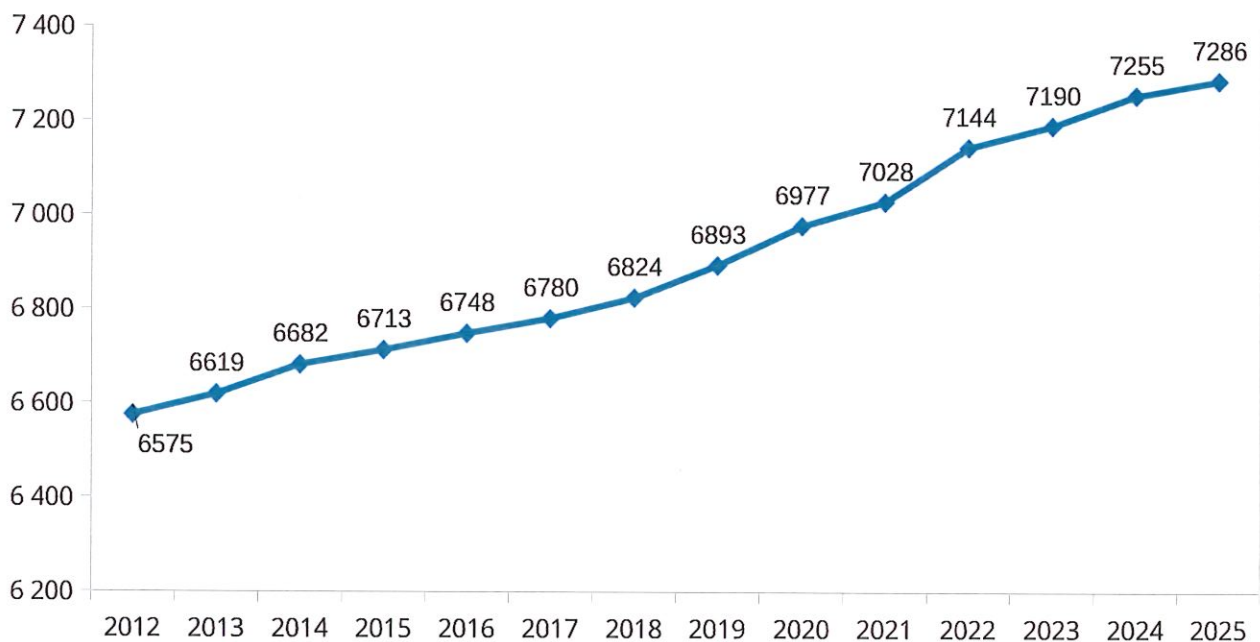
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Evolution N / N-1
ABZAC	996	1 000	0,40%
CAMPS SUR L ISLE	320	323	0,94%
COUSTRAS	585	591	1,03%
GOURS	298	299	0,34%
LE FIEU	235	236	0,43%
PETIT PALAIS ET CORNEMPS	342	344	0,58%
PORCHÈRES	451	449	-0,44%
PUYNORMAND	181	181	0,00%
ST ANTOINE SUR L'ISLE	340	349	2,65%
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	345	345	0,00%
ST MÉDARD DE GUIZIÈRES	1 397	1 392	-0,36%
ST SAUVEUR DE PUYNORMAND	177	179	1,13%
ST SEURIN SUR L'ISLE	1 588	1 598	0,63%
Total	7 255	7 286	0,43%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **22,4 ab/km** au 31/12/2025 (**22,32**abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,93 habitants/abonné** au 31/12/2025 (1,94 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **103,6 m³/abonné** au 31/12/2025 (102,7 m³/abonné au 31/12/2024).

Nombre d'abonnés - UDI Isle - Régie des Eaux du SIAEPAVID



1.5 EAUX BRUTES

1.5.1 PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélevé **1 032 136m³** pour l'exercice 2025 (978 339 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m³/h	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Forage LAVEAU 2	Nappe éocène Centre	120	211 054	211 372	0,2 %
Forage TROQUEREAU	Nappe éocène Nord	130	637 479	616 463	-3,3 %
Forage- AU PASSAGE 2	Nappe éocène Centre	100	175 603	204 318	16,4 %
Total			1 024 136	1 032 153	0,8 %

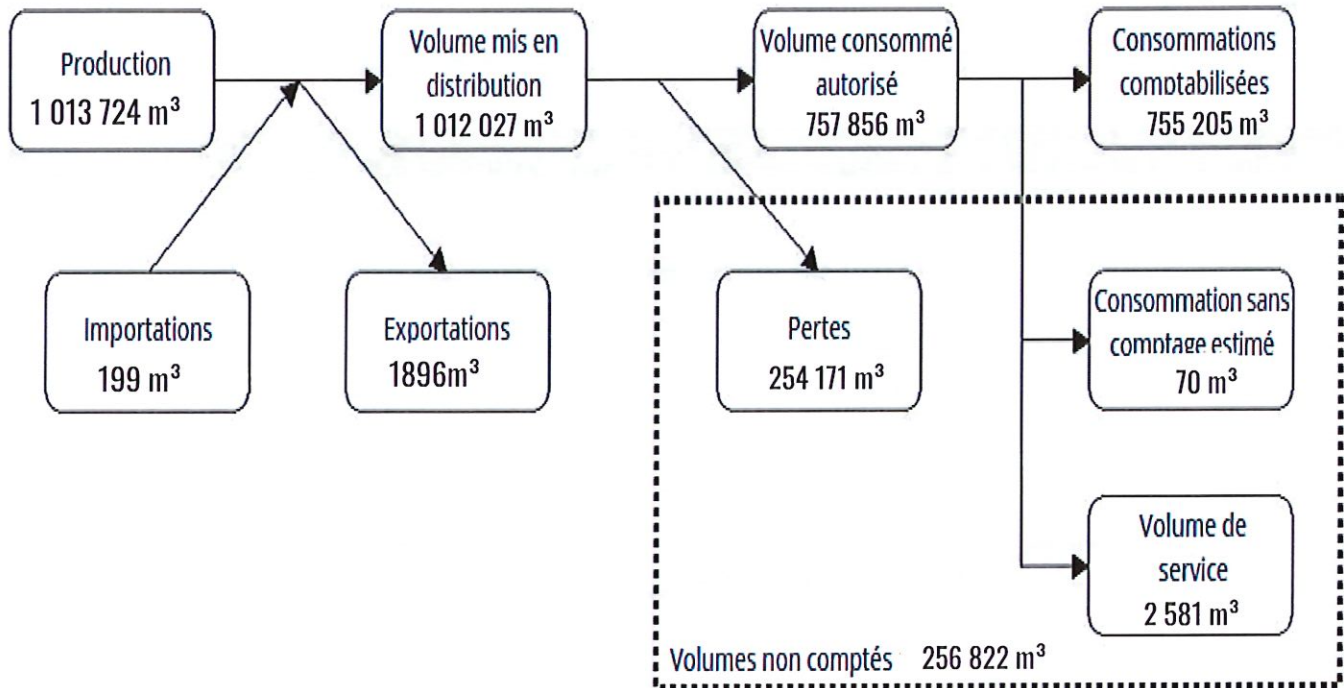
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2 ACHATS D'EAUX BRUTES

Pas d'achat d'eaux brutes

1.6 EAUX TRAITÉES

1.6.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2025



1.6.2 PRODUCTION

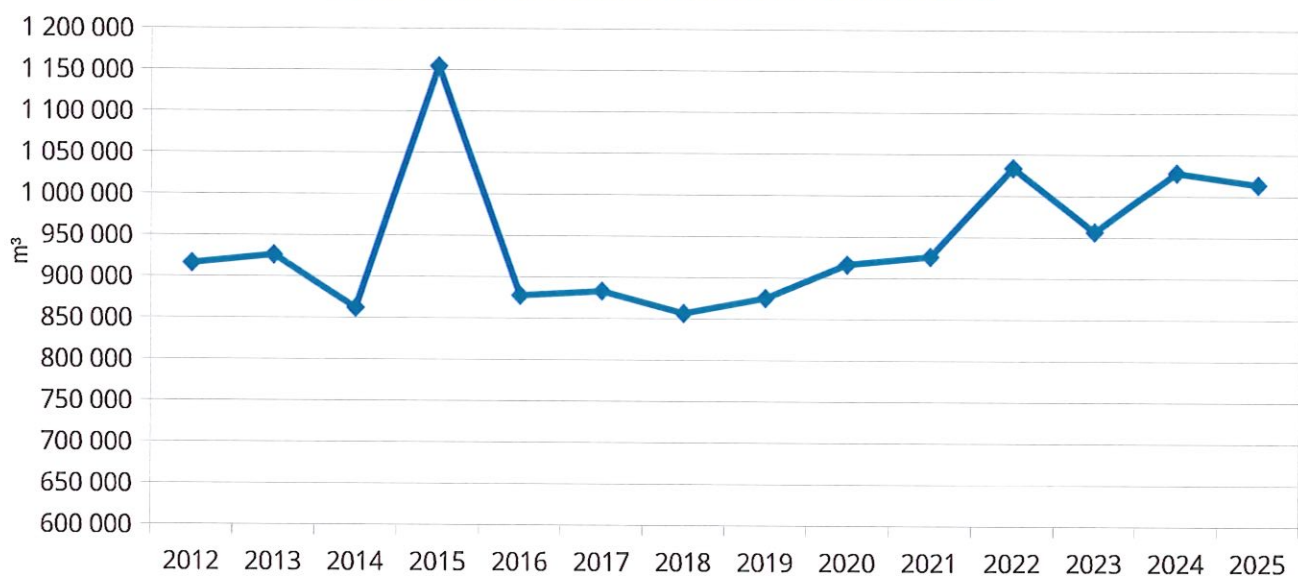
Le service a 3 stations de traitement :

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
LAVEAU	Déferrisation et désinfection
RIEU	Déferrisation et désinfection
TROQUEREAU	Déferrisation et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes notamment pour les lavages de filtres de déferrisation).

Ressources	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Forage LAVEAU 2	214 975	214 406	-0,3 %	80
Forage TROQUEREAU	619 817	599 323	-3,3 %	80
Forage RIEU - AU PASSAGE 2	193 251	199 995	0,6 %	80
Total du volume produit (V1)	1 028 043	1 013 724	-1,4 %	80

Évolution du volumes mis en distribution



1.6.3 ACHATS D'EAUX TRAITÉES

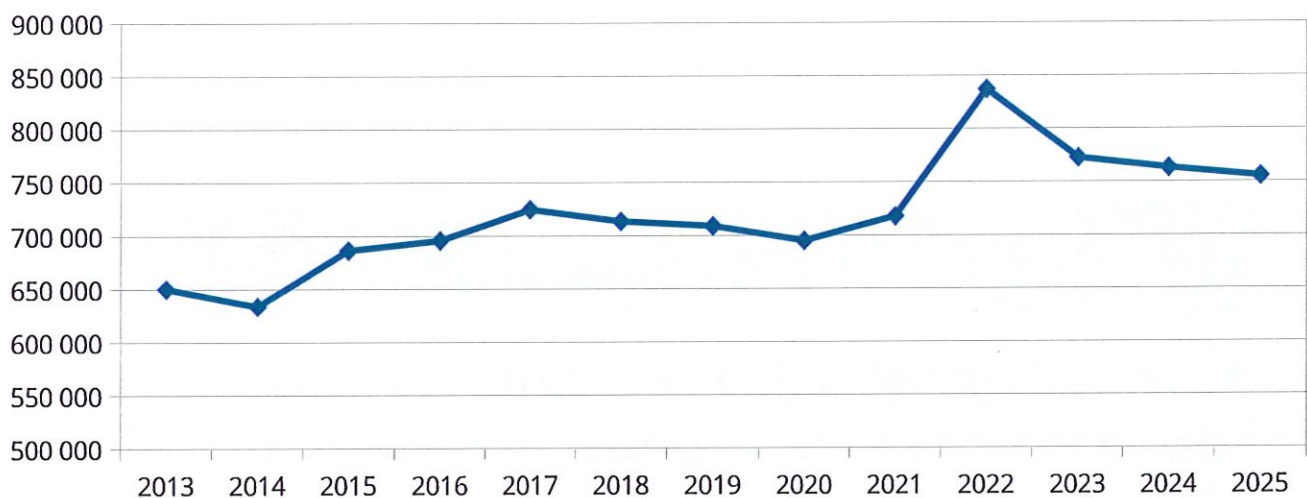
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
SIEA de l'Est du Libournais	339	199	-41,30 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	339	199	-41,30 %	80

1.6.4 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	745 195	733 965	-1,51 %
Abonnés non domestiques	17 852	21 240	18,98 %
Total vendu aux abonnés (V7)	763 047	755 205	-1,03 %
Total vendu à d'autres services (V3)	1 700	1 896	11,53 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Évolution du volume vendu (= volumes comptabilisés)



1.6.5 AUTRES VOLUMES

	Exercice 2024 m³/an	Exercice 2025 m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	145	70	-51,72 %
Volume de service (V9)	2 500	2 581	3,14 %

1.6.6 VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS

	Exercice 2024 m³/an	Exercice 2025 m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	765 692	757 856	-1,02 %

1.7 LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **325,03 kilomètres** au 31/12/2025 (**325,03** au 31/12/2024).

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

19,30 € HT au 01/01/2025

18,66 € HT au 01/01/2026

Tarifs d'adduction d'eau potable :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité		
Part fixe Abonnement (DN 15mm y compris location du compteur) (€ HT/an)	72,71	75
Part proportionnelle : Prix au m ³ (€ HT/m ³)	1,87	2,07
Taxe		
Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
Redevances Agence de l'Eau		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) en €/m ³	0,1	0,1
Performance des réseaux d'eau potable en €/m ³ (2025)	0,07	0,0798
Consommation d'eau potable en €/m ³ (2025)	0,32	0,32

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

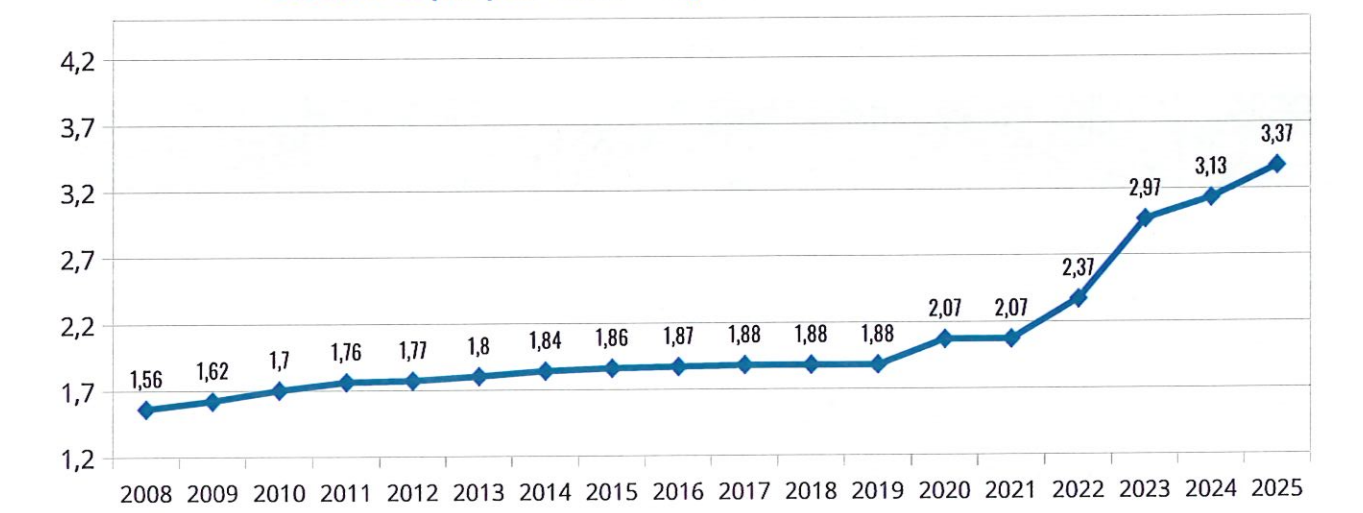
- La délibération 2020-4-18 fixe le prix des part fixe et variable au 01/01/2021.
- La délibération 2022-2-6 du 5 juillet 2022 établit la formule d'actualisation du tarif de l'eau assainie et de l'abonnement. Le prix à l'origine P0 servant au calcul d'actualisation est celui fixé par la délibération 2020-4-18.

2.2 FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (HT)	72,71	75	3,9 %
Part proportionnelle 120m³ (HT)	224,4	248,4	5,1 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	297,11	323,4	3,9 %
Redevances de l'Agence de l'eau et taxe			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12	12	0,00 %
Redevances Performance des réseaux d'eau potable en €/m³ (2025)	8,4	9,576	/
Consommation d'eau potable en €/m³ (2025)	38,4	38,4	/
Taxe : TVA	19,58	21,09	11,69 %
Total	375,48505	404,46168	11,69 %
Prix TTC au m³	3,13	3,37	5,42 %

Évolution du prix pour 120 m³ - Régie - service de la Vallée de l'Isle



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de **725 956 m³/an** (**705 167** m³/an en 2024) soit une augmentation de **+2,95 % %**.

2.3 RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : **3 464 277 €** (2 783 400 € au 31/12/2024).
Il s'agit de l'intégralité des recettes de la régie et non uniquement celle liées au service de l'UDI : Isle.

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	36	0	26*	0
Paramètres physico-chimiques	36	0	29*	0

* nombre provisoire en attente du bilan ARS 2025 non transmis à la date de rédaction du rapport.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur 2025	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80,90 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	83,90 %	13

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	116

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

3.3.1 RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2024	2025
Rendement du réseau	74,60 %	74,90 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,43	6,37
Volume vendu sur volume mis en distribution (ou rendement primaire)	74,30 %	74,60 %

3.3.2 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

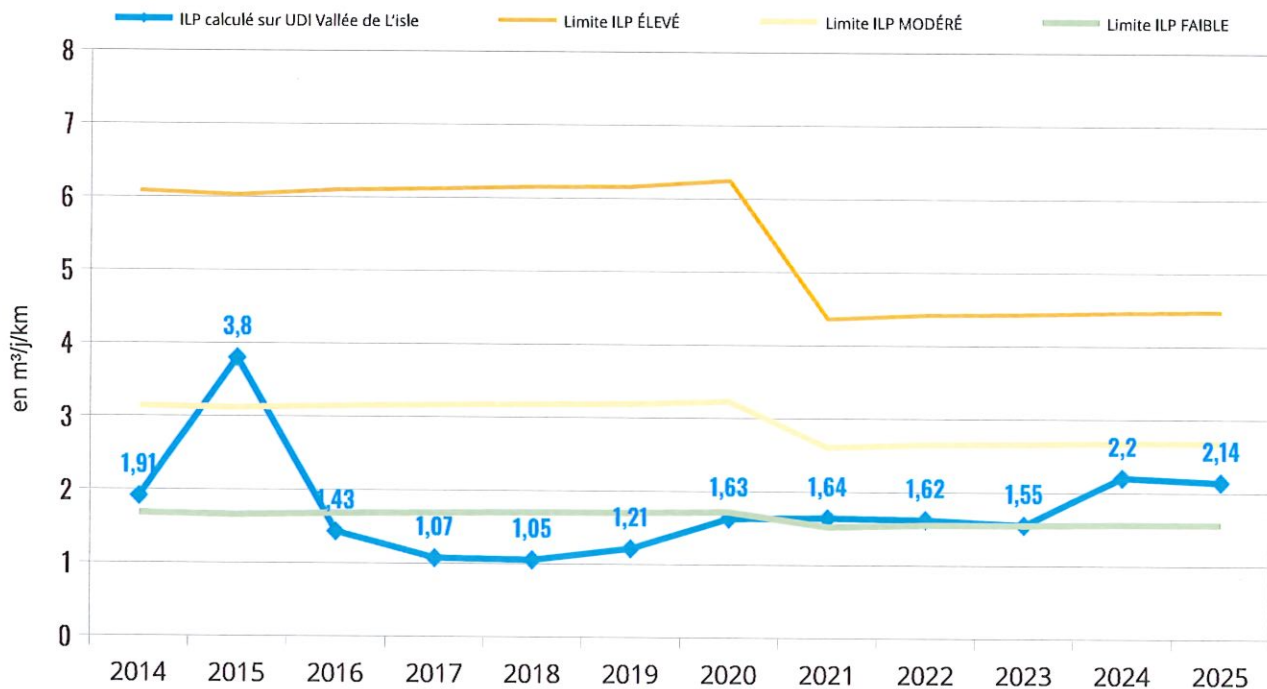
Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,17 m³/j/km** (2,22 en 2024).

3.3.3 INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Suivi de l'indice linéaire de perte de 2012 à 2025



Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **2,14 m³/j/km** (2,20 en 2024).

Indice de perte linéaire	Formule à prendre en compte 2012-2021	Formule à prendre en compte à partir de 2021
Niveau de perte faible	$ILP < 0,08 \times D$	$ILP < 0,07 \times D$
Niveau de perte modérée	$0,08 \times D < ILP < 0,15 \times D$	$0,07 \times D < ILP < 0,12 \times D$
Niveau de perte élevée	$0,15 \times D < ILP < 0,29 \times D$	$0,12 \times D < ILP < 0,20 \times D$
Niveau de perte très élevée	$0,29 \times D < ILP$	$0,2 \times D < ILP$

3.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,2	2,377	2,61	0,193	2,25	0,29	0	0,4

Au cours des 5 dernières années, **3,13 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés soit près de **600 m/an**.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen (sur 5 dernières années) de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,19 %** (0,33 % en 2024).

3.4 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0 %	Aucune action de protection
20 %	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (80 % en 2024).

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Il n'y a pas de branchement plomb recensés.

4.2 MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	658 696	652 489
Montants des subventions en €	7 335	37 500

Commentaires : Mandat émis

4.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 135 298	4 936 433
Montant remboursé durant l'exercice (en €)	en capital	118 598	238 955
	en intérêts	10 198	117 964
Épargne brute annuelle en €		673 840	1 686 628
Durée d'extinction de la dette en années		1,7	2,8

4.4 AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements (chap 042 de la section de fonctionnement) a été de **482 296 €** (402 572 € en 2024).

4.5 PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets programmés par la Régie des Eaux (hors programme de l'étude diagnostique qui sera transmise en 2025)

Opération	Projet global	Durée AP-CP en années	Provision 2025	Provision 2026	Provision 2027	Provision 2028
149 Réhabilitation 2 des ouvrages d'eau potable	1 000 000,00 €	4	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
156 Extension du siège - études - travaux	1 500 000,00 €	4	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €
162 Télérelève des compteurs d'eau	1 500 000,00 €	4	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €
164 CVM- Provision pour remplacement des cana	100 000,00 €	4	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total	4 100 000,00 €		1 025 000,00 €	1 025 000,00 €	1 025 000,00 €	1 025 000,00 €

4.6 PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Pas de programmes pluriannuels de travaux adoptés. En attente des conclusions du diagnostic en 2025.

5 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

1 465 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0017/m³** pour l'année 2025 (0,0039 €/m³ en 2024).

5.2 OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Pas de convention de coopération

6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS AEP RÉGIE VALLÉE DE L'ISLE

		2024	2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 990	14 062
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,13	3,37
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	2
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,60 %	74,90 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,22	2,17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,2	2,14
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,33 %	0,19 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0039	0,0017
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (nb/1000ab)	NR	NR
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	1,7	2,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,39 %	5,69 %
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000ab)	0	0



RÉGIE DES EAUX DU SIAEPA DES VALLÉES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

10 ZA DE LAVEAU, CS 50012 - 33230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES
SIRET RÉGIE EAU : 200 092 112 00024

TEL : 05 57 69 62 79

www.siaepavi.fr
